

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel du délégant - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière ç Année 2012

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'exploitation des parcs de stationnement communautaires est assurée par trois opérateurs selon deux modes de gestion :

- La gestion directe avec la régie Parcup dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- La gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants BP 3000 (Urbis Park) et Central Parcs.

I. LES EXPLOITANTS

I.1 - La régie Parcup

La régie Parcup a été créée en date du 5 avril 2004, son activité a commencé le 1^{er} mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale et financière, elle assure la mission d'exploitation de 17 parcs de stationnement publics sur le territoire communautaire à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public.

En date du 1^{er} janvier 2011, après modification de ses statuts par la Communauté urbaine, la régie Parcup assure la gestion du service de la fourrière. Celle-ci s'appuie sur l'utilisation pour partie de certains parcs de stationnement dont elle a la charge.

On citera les parcs de « Front du Médoc », « 8 mai 1945 » et « Porte de Bordeaux » et plus accessoirement sur un site extérieur permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarits

I.2 – BP 3000 (Urbis Park)

Le contrat, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années. Ce contrat a fait l'objet de deux avenants.

Les modalités prévoyaient la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et Place André Meunier. Celui-ci a été mis en service le 15 novembre 2012.

Le délégataire avait également pour mission, la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny.

I.3 - Central Parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public a débuté le 17 février 1989, il prendra fin le 9 février 2026. Il a fait l'objet de sept avenants.

Ce contrat prévoyait la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian.

A ce jour, c'est la Société Vinci Park qui en assure l'exploitation pour le compte de Central Parcs.

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS au 31/12/2012

	Nombre de parcs	Capacités					
		Véhicules légers	Places P.M.R.	Véhicules électriques	Total	Places Motos	Places Vélos
Parcub	17	8 084	144	33	8 261	164	499
BP 3000	5	3 279	60	14	3 353	91	167
Central Parcs	1	331	7	-	338	-	-
Total	23	11 694	211	47	11 952	255	666

La régie Parcub assure également la gestion du parc à vélos situé sous la Place Gambetta.

III. LES PRINCIPAUX RESULTATS

A. Les parcs de stationnement

	Fréquentation « horaire »				Fréquentation « abonnés »			
	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Parcub	2 358 005	2 292 477	2 257 877	-1,5%	6 771	6 715	6 474	-3,6%
BP 3000	1 153 156	1 175 478	1 142 645	-2,8%	2 297	2 398	2 383	-0,6%
Central Parcs	167 301	156 123	162 623	+4,2%	2 487	2 349	2 256	-3,9%
Total	3 678 462	3 624 078	3 563 145	-1,7%	11 555	11 462	11 113	-3,0%

B. Le service public de la fourrière

	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Les entrées de véhicules	10 222	12 070	13 566	+12,4%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter les termes du rapport annuel présenté,

DECIDE

Article unique : D'adopter les termes du rapport annuel présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014

M. MICHEL OLIVIER